

Alerte et ne mordez pas à l'hameçon de Revenu Québec

Québec demande aux contribuables de donner leur consentement à des textos et à des courriels, dans la section 10 de la déclaration de revenus 2023

Michel Girard :



Alors que l'Autorité des marchés financiers (AMF) se fend en quatre pour mettre en garde les Québécois contre la fraude financière par l'entremise de textos et de courriels, l'agence Revenu Québec, elle, invite les contribuables à recevoir des notifications par texto ou par courriel.

Pour ce faire, Revenu Québec, dont le ministre responsable est le ministre des Finances Eric Girard, demande aux contribuables québécois de donner leur consentement à ces textos et courriels, dans la section 10 de leur déclaration de revenus 2023.

Comment?

En y fournissant leur numéro de téléphone et leur adresse courriel.

On va se le dire franchement: ça n'a aucun bon sens que François Legault et son argentier le ministre des Finances Eric Girard aient permis à Revenu Québec d'ouvrir dorénavant toute grande la porte aux fraudeurs spécialisés dans l'hameçonnage par texto et courriel.

Revenu Québec aura beau nous dire que leurs textos et courriels ne seront pas utilisés pour demander des renseignements personnels ou pour aviser les contribuables du versement d'un paiement, cela n'empêchera pas les malins fraudeurs de se lancer dans de vastes opérations de tentatives d'hameçonnage en utilisant le logo de Revenu Québec.

La décision de Revenu Québec d'envoyer à grande échelle des notifications par texto ou courriel est d'autant mal venue que l'Agence du revenu du Canada (Revenu Canada) a lancé des alertes à l'arnaque pour prévenir les contribuables canadiens de ne pas se faire piéger par les faux textos et courriels à l'effigie de Revenu Canada.

Il est fréquent que des arnaqueurs tentent de se faire passer pour des agents de Revenu Canada dans le but de leurrer et de soutirer des renseignements personnels et de l'argent auprès de contribuables vulnérables.

La vaste opération de Revenu Québec visant à nous convaincre du bien-fondé de recevoir de sa part des notifications par texto ou par courriel est d'autant inacceptable que deux sondages viennent confirmer à quel point les Québécois sont préoccupés par les tentatives de fraude financière.

Les fraudes

Dans le cadre du «Mois de prévention de la fraude» qui vient de commencer, un nouveau sondage réalisé par la TD concernant les Québécois et la fraude financière révèle que 43% des Québécois se sentent vulnérables et craignent la fraude.

C'est d'autant plus alarmant que près de trois Québécois sur dix (29%) ont été victimes d'une fraude financière à un moment dans leur vie.

«Alors que les techniques de fraude se multiplient, se raffinent et que l'intelligence artificielle donne de nouvelles munitions aux fraudeurs, il est préoccupant, selon la TD, de constater que près de la moitié des Québécois (46%) n'ont pris aucune mesure dans la dernière année pour se renseigner sur la prévention de la fraude ou sur les façons de se protéger.»

Autre révélation importante.

Bien que la fraude soit souvent associée aux personnes plus âgées, le sondage de la TD révèle que les 18-34 ans sont plus susceptibles d'avoir été la cible de fraudeurs dans les médias sociaux.

Pour sa part, un sondage de la Banque Royale (RBC) révèle que 69% des Québécois affirment que la fraude les préoccupe plus que jamais.

Qui plus est, 89% estiment que l'intelligence artificielle (IA) les rendra plus vulnérables aux escroqueries. Et quelque 77% des Québécois jugent que l'IA rendra les tentatives de fraude par téléphone plus difficiles à détecter.

«Les résultats du sondage de la RBC ont également révélé que l'hameçonnage (escroqueries génériques par courriel ou texto), le harponnage (courriel ou texto d'apparence légitime) et l'hameçonnage vocal (escroqueries ciblées par téléphone ou message vocal) demeurent les trois types de fraude les plus communs.»

Que faire ?

Je recommande à François Legault et à son ministre Éric Girard d'ordonner immédiatement à Revenu Québec de renoncer à cette opération des notifications par texto ou par courriel, et ce, à cause des vastes tentatives de fraudes financières qui empoisonnent quotidiennement la vie des Québécois.

Quand Revenu Québec a des messages à nous faire suivre, qu'il le fasse par courrier ou électroniquement par l'entremise de «Mon dossier», dans son site sécurisé.

Point à la ligne!

Recherche et mise en page par:

Michel Cloutier

CIVBDL

20240302

"C'est ensemble qu'on avance"